

URSSAF RHONE ALPES
6 RUE DU 19 MARS 1962
69691 VENISSIEUX CEDEX

Nous contacter

Depuis votre espace en ligne www.urssaf.fr
Par téléphone au 3698
de 9h00 à 17h00 (service gratuit + prix appel)

Références

N° Compte : 827 2191590674
N° Siret : 53227177200024

MR MARTINEZ EMILIO
97 B RUE DE LA REPUBLIQUE
69150 DECINES CHARPIEU

VENISSIEUX, le 26 Janvier 2026

Objet : Calendrier de vos cotisations provisionnelles 2026

Monsieur,

Vous avez déclaré une estimation de votre revenu pour l'année 2026. À la suite de cette démarche, nous vous communiquons les montants de vos cotisations et contributions sociales personnelles pour l'année 2026 (détail au verso), calculés sur la base du revenu que vous avez estimé.

Vous pouvez payer vos cotisations par prélèvement automatique, par télépaiement ou par carte bancaire depuis votre compte en ligne.

Vous rencontrez une difficulté de paiement ?

Vous pouvez demander un délai de paiement directement depuis votre compte en ligne sur www.urssaf.fr.

Vous pouvez également demander une aide de l'action sociale du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants en cas de difficulté.

L'Urssaf est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La Directrice, Frédérique MINY



A quoi servent les cotisations ?

Les cotisations collectées par l'Urssaf financent notre système solidaire de protection sociale.
Pour en savoir plus : www.aquoiserventlescotisations.urssaf.fr

L'Urssaf collecte et traite vos données personnelles strictement nécessaires à l'accomplissement de ses missions de service public de recouvrement des cotisations et contributions sociales. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la politique de confidentialité : www.urssaf.fr/confidentialite

Siège Social : URSSAF RHONE ALPES, 6 RUE DU 19 MARS 1962, 69691 VENISSIEUX CEDEX

VOS COTISATIONS PROVISIONNELLES 2026

Vous cotisez à l'Urssaf en tant que chef d'entreprise depuis le 01/11/2023.
Vous trouverez ci-dessous le calendrier de paiement de vos cotisations et contributions sociales personnelles ainsi que les éléments pris en compte pour leur calcul.

Calendrier de vos paiements 2026			
5 février 2026	281 €	5 août 2026	2 590 €
5 mai 2026	2 590 €	5 novembre 2026	2 711 €
Total			8 172 €

La contribution à la formation professionnelle 2026 de 120 € est à payer avec l'échéance du mois de novembre.

Comment sont calculées vos cotisations ?	
Montants pris en compte pour le calcul de vos cotisations et contributions 2026	
Revenus estimés 2026	
Revenus d'activité non salariée (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	21 600 €

Montant détaillé de vos cotisations et contributions 2026			
Cotisations/Contributions	Assiette	Taux	Montant dû
Maladie dans la limite de 240 300 €	21 600 €	0,99 %	214 €
Indemnités journalières dans la limite de 240 300 €	21 600 €	0,50 %	108 €
Allocations familiales	21 600 €	0,00 %	0 €
Retraite de base dans la limite de 48 060 €	21 600 €	17,75 %	3 834 €
Retraite complémentaire dans la limite de 48 060 €	21 600 €	7,00 %	1 512 €
Invalidité-Décès dans la limite de 48 060 €	21 600 €	1,30 %	281 €
Contribution à la formation professionnelle 2026	48 060 €	0,25 %	120 €
CSG/CRDS	21 685 €	9,70 %	2 103 €
Total			8 172 €

Le montant de CSG déductible fiscalement est de 1474 €.